|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CONVENTION SUR**  **LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE** |  | CBD/SBSTTA/24/CRP.1  7 mai 2021  FRANÇAIS  ORIGINAL : ANGLAIS |

Vingt-quatrième réunion

En ligne, 3 mai – 9 juin 2021

Point 3 de l’ordre du jour

cinquieme édition des perspectives mondiales de la diversite biologique et son résumé à l’intention des décideurs

**Projet de recommandation remis par le président**

*L’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques* recommande que la Conférence des Parties adopte, à sa quinzième réunion, une décision qui serait libellée comme suit :

*La Conférence des Parties*

* + - 1. *Se félicite de* la publication de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*[[1]](#footnote-2)*,* y compris son résumé à l’intention des décideurs, ainsi que de la deuxième édition des *Perspectives locales de la diversité biologique*[[2]](#footnote-3) et du Rapport sur la conservation des plantes de 2020[[3]](#footnote-4);
      2. *Exprime ses remerciements* au *C*anada, au Japon, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, et à l’Union européenne, pour leur soutien financier apporté à la préparation de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*;
      3. *Prend note* des conclusions générales ci-après de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*:
         1. La diversité biologique est un élément essentiel du Programme de développement durable à l’horizon 2030[[4]](#footnote-5), et la réalisation des Objectifs de développement durable est cruciale pour la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique;
         2. A l’échelle mondiale, aucun des 20 Objectifs d’Aichi pour la biodiversité n’a été atteint, mais il existe des exemples importants où des mesures prises pour appuyer les buts et objectifs du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020[[5]](#footnote-6) ont entraîné des résultats positifs;
         3. Si la trajectoire actuelle se poursuit, la diversité biologique et les services qu’elle procure vont poursuivre leur déclin, mais il n’est pas trop tard pour ralentir, freiner et, au bout du compte, inverser cette tendance;
         4. Il n’existe aucune voie unique pour atteindre la Vision 2050 pour la biodiversité, mais une transition importante vers un développement durable sera nécessaire, y compris une transition dans la gestion des terres et des forêts, des écosystèmes d’eau douce, des pêcheries et des océans, de l’agriculture, du système alimentaire, des villes et des infrastructures, de l’action climatique, et de la diversité biologique et la santé humaine;
         5. Le niveau actuel de financement de la diversité biologique ne semble pas être suffisant pour répondre aux besoins;
      4. *Prend note également* des enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, identifiés dans la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, y compris :

1. La nécessité de prodiguer davantage d’efforts pour gérer les facteurs directs et indirects d’érosion de la diversité biologique, par des approches intégrées et globales en matière de planification et de mise en œuvre, ainsi qu’une plus grande interaction entre les ministères de gouvernement, les secteurs économiques et la société en général;
2. La nécessité de renforcer davantage l’intégration de l’égalité des sexes, le rôle des peuples autochtones et des communautés locales, et le niveau d’engagement des parties prenantes;
3. La nécessité de renforcer les stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique, et les processus de planification connexes, y compris leur adoption en tant qu’instruments de politique générale à l’échelle de tout le gouvernement;
4. La nécessité de bien concevoir des buts et des objectifs formulés en utilisant une terminologie claire et simple, et comprenant des éléments quantitatifs (c’est-à-dire, conformément aux critères « SMART»);
5. La nécessité de réduire les retards dans la planification et la mise en œuvre des stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique, et de tenir compte des retards inévitables dans la mise en œuvre;
6. La nécessité d’accroître l’ambition des engagements nationaux, et d’assurer un examen périodique et efficace des activités menées à l’échelon national;
7. La nécessité de mettre en place une gestion basée sur l’apprentissage et l’adaptation, y compris en renforçant les efforts prodigués pour faciliter la coopération technique et scientifique, et pour comprendre les raisons de l’efficacité ou de l’inefficacité des mesures de politique générale;
8. La nécessité d’accorder une plus grande importance à la mise en œuvre et à la fourniture d’un appui continu et ciblé aux pays;
   * + 1. *Encourage* les Parties, et *invite* les autres gouvernements et les autorités locales et infranationales, ainsi que les organisations compétentes, selon qu’il convient, à utiliser le rapport et à prendre des mesures pour diffuser largement ses conclusions, y compris en traduisant le rapport dans les langues locales et en produisant d’autres matériels de communication appropriés pour différentes parties prenantes, et à utiliser le rapport lors de la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020.

\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2020), Perspectives mondiales de la diversité biologique 5, Montréal. [↑](#footnote-ref-2)
2. Forest Peoples Programme (2020). *Local Biodiversity Outlooks 2: The contributions of indigenous peoples and local communities to the implementation of the Strategic Plan for Biodiversity 2011–2020 and to renewing nature and cultures. A complement to the fifth edition of the Global Biodiversity Outlook*. Moreton-in-Marsh, Angleterre (Royaume-Uni) (voir www.localbiodiversityoutlooks.net). [↑](#footnote-ref-3)
3. Sharrock, S. (2020). *Plant Conservation Report 2020: A review of progress in implementation of the Global Strategy for Plant Conservation 2011-2020*. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal, Canada, et Botanic Gardens Conservation International, Richmond, Royaume-Uni. *Cahier technique No. 95*. [↑](#footnote-ref-4)
4. Résolution 70/1 de l’Assemblée générale des Nations Unies. [↑](#footnote-ref-5)
5. Annexe à la décision X/2 de la Conférence des Parties. [↑](#footnote-ref-6)